

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020
Date de convocation : 19 mai 2020

**Département
de la Moselle**

Nombre de conseillers élus : 15

**Arrondissement
de Thionville**

Conseillers en fonction : 15

**Conseillers présents ou
représentés : 15**

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, maire.

**Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, ADAMY, VERCELLINO,
WUTTKE, KEILMANN, CURCIC, GIGLIOTTI, GUININ
Mmes BOCK, BRUDERMANN, LONG, MERSCH DICOP, ORTH**

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) :

412. Installation du conseil municipal

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à 19 heures 10 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RETTEL, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents les conseillers municipaux :

1. SCHWENCK	Rémi
2. LONG	Béatrice
3. LOGNON	Denis
4. WUTTKE	Marc
5. GIGLIOTTI	Florent
6. CURCIC	Gabriel
7. GUININ	Matthieu
8. KEILMANN	Rodolphe
9. VERCELLINO	Bruno
10. ADAMY	Nicolas
11. BRUDERMANN	Nathalie
12. MERSCH DICOP	Cathy
13. HANDRICK	Norbert
14. BOCK	Marie-Andrée
15. ORTH	Isabelle

Étaient absents les conseillers municipaux : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Rémi SCHWENCK, maire, qui a donné lecture des résultats constatés aux Procès-Verbaux des élections et a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. ADAMY Nicolas (art. L. 2121-15 du CGCT)

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020
Date de convocation : 19 mai 2020

413. Élection du Maire

M Denis LOGNON, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence (art. L. 2122-8 du CGCT).

Le président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le président invite le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire (art. L. 2122-4 et L. 2122-7). Il rappelle que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M VERCELLINO et M KEILMANN

1er tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie et l'a déposé dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs, nuls	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :
Rémi SCHWENCK 13 voix

Rémi SCHWENCK ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de la commune de RETTEL et immédiatement installé.

414. Détermination du nombre d'adjoints :

Le Conseil Municipal décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints au maire.

Vote pour : 15
Absentions : /
Vote contre : /

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020
Date de convocation : 19 mai 2020

415. Elections des adjoints au maire

Election du 1er adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Rémi SCHWENCK, élu Maire, à l'élection du 1er adjoint au Maire.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs, nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :
M. LOGNON Denis 15 voix

M. LOGNON Denis ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1er adjoint au Maire de la commune de RETTEL.

Élection du 2ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2ème adjoint au Maire.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs, nuls	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :
M. HANDRICK Norbert 12 voix
Mme BOCK Marie-Andrée 1 voix

M. HANDRICK Norbert ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème adjoint au Maire de la commune de RETTEL.

Élection du 3ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3ème adjoint au Maire.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020
Date de convocation : 19 mai 2020

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs, nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :
Mme BOCK Marie-Andrée. 15 voix

Mme BOCK Marie-Andrée ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3ème adjointe au Maire de la commune de RETTEL.

Élection du 4ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 4ème adjoint au Maire.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins blancs, nuls	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :
Mme LONG Béatrice 14 voix
Mme MERSCH DICOP Cathy 1 voix

Mme LONG Béatrice ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 4ème adjointe au Maire de la commune de RETTEL.

416. Indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints

L'indemnité de fonction du Maire est fixée à 40.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique, l'indemnité de chacun des 4 adjoints est fixée à 10.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet à la date de l'installation du Conseil municipal, soit le 26 mai 2020.

Vote pour : 15
Absentions : /
Vote contre : /

Pour copie conforme
A RETTEL le 27/05/2020
Le Maire